



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 36 / 2026

**CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL
FORD TRANSIT IMMATRICULE
AV-412-PS**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types de
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu les articles R.322-4 et R.322-9 du code de la route,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant l'état du véhicule Ford Transit immatriculé AV-412-PS appartenant à la commune de Buchelay,

Considérant que la commune de Buchelay n'a plus l'utilité de ce véhicule conservé jusqu'alors au sein de son parc automobile,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er}: De procéder à la cession du véhicule communal suivant :

- Immatriculation : AV-412-PS,
- Marque : FORD,
- Modèle : TRANSIT,
- Kilométrage le jour de la vente : 134833,

ARTICLE 2: De prendre acte que la cession est réalisée au profit de Monsieur Didier Mannier domicilié 26 route de la Fossery 27220 La Boissière, pour un montant de 500,00 euros,

ARTICLE 3: De prendre acte que cette cession prendra effet à la date figurant sur le certificat de cession CERFA n° 15776*1 dudit véhicule d'occasion,

ARTICLE 4: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 29 mai 2026

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

